

A LA FRANCAISE

Société par actions simplifiée
au capital de 183.050 euros
Siège social : 12, rue d'Enghien
33200 Bordeaux

840 889 240 R.C.S Bordeaux

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trois juin,
A dix heures,
Au siège social,

LES SOUSSIGNES :

1 CAMASTAB

Société civile au capital social de 45.600 euros, ayant son siège social situé au 14, rue des Orangers 33200 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux (33) sous le numéro 801 696 808, représentée par son gérant, Monsieur Pierre-Jean ROMATET, dûment habilité,

2 Monsieur Pierre-Jean ROMATET

Né le 20 mai 1975 à Neuilly-sur-Seine (92),
De nationalité française,
Résident français au sens de la réglementation fiscale,

3 XRC

Société par actions simplifiée au capital social de 3.000 euros, ayant son siège social situé au 7, rue du Bois de Boulogne 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (75) sous le numéro 838 653 723, représentée par son Président, Monsieur Xavier ROMATET, dûment habilité,

4 ROSEPIERRE

Société à responsabilité limitée au capital social de 8.008.520 euros, ayant son siège social situé au 13 bis, rue de Montmorency 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (92) sous le numéro 812 658 656, représentée par son gérant, Monsieur Augustin PALUEL-MARMONT, dûment habilité,

5 Monsieur Julien MARCEL

Né le 28 décembre 1975 à Toulon (83),
De nationalité française,
Résident français au sens de la réglementation fiscale,

(ci-après désignés ensemble les « **Associés** », et individuellement un « **Associé** »),

Soit tous les Associés de la société **A LA FRANCAISE**, société par actions simplifiée au capital social de 183.050 euros, dont le siège social est situé au 12, rue d'Enghien 33200 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux (33) sous le numéro 840 889 240 (ci-après la « **Société** »),

Présentement réunis sur convocation verbale conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, détenant ensemble l'intégralité des dix-huit mille trois cent cinq (18.305) actions ordinaires de la Société, soit la totalité des titres émis par cette dernière,

Après avoir constaté que le Président de la Société, Monsieur Pierre-Jean ROMATET, a tenu à la disposition des Associés l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires préalablement aux décisions collectives constatées dans le présent acte, à savoir, notamment :

- le rapport spécial du Président ;
- .../... ;
- la liste des Associés de la Société ;
- l'ordre du jour de la présente réunion des Associés ;
- le texte du projet des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts en vigueur de la Société ;

Et reconnaissant, à toute fin utile :

- (i) avoir reçu l'ensemble des documents présentés à la présente réunion des Associés ;
- (ii) avoir eu le temps nécessaire à leur examen leur permettant ainsi de participer à la présente réunion et d'y voter en parfaite connaissance de cause ;
- (iii) que tous les Associés sont présents et, en conséquence, que la présente assemblée s'est valablement réunie sur convocation verbale et sans délai, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société ;
- (iv) que le présent acte unanime des Associés a été établi en application dudit article 16 des statuts de la Société ;

Prennent, conformément aux dispositions législatives, réglementaires et statutaires, les décisions suivantes :

- .../...
- Non-renouvellement et non-remplacement du Commissaire aux comptes titulaire ;
- .../... ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Première décision

Non-renouvellement et non-remplacement du Commissaire aux comptes titulaire

Les Associés,

constatant que le mandat du cabinet **ERNST & YOUNG et Autres**, domicilié 1-2, place des Saisons - Paris la Défense 1 - 92400 Courbevoie, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 438 476 913, Commissaire aux comptes titulaire de la Société initialement nommé aux termes des statuts constitutifs de la Société en date du 29 juin 2018, pour six exercices, soit à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2018, est arrivé à expiration au terme de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société appelée à statuer en 2024 sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

prennent acte, conformément aux dispositions légales et notamment à l'article L.823-1 du Code de commerce, qu'il n'a pas été procédé à son renouvellement ni à son remplacement dans ces fonctions,

puis constatent, en conséquence, l'échéance dudit mandat du Commissaire aux comptes titulaire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué en 2024 sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et autorisent la réalisation de toutes formalités y afférentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

[.../...]

Neuvième décision

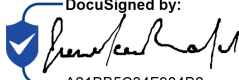
Pouvoirs pour les formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président de la Société et/ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions et, le cas échéant, de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions prises aux termes du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Extrait certifié conforme à l'original

Monsieur Pierre-Jean ROMATET
Président

DocuSigned by:

A21BB5C34F984B2...